L'Arcalod, point culminant des Bauges

Pulsatille printanière

Vache tarine en alpage

Chamois femelle et son chevreau

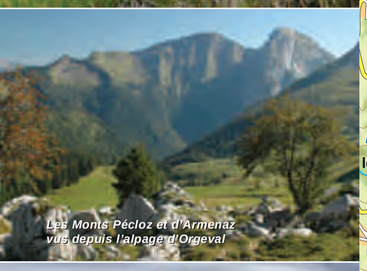
Les Monts Pécloz et d'Armenaz vus depuis l'alpage d'Orgeval

Lynx

Orchis pyramidal

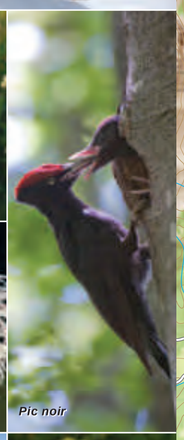
Pic noir

Pulsatille en fruit

Mont Pécloz

Potentille du Dauphiné

Faon de chevreuil

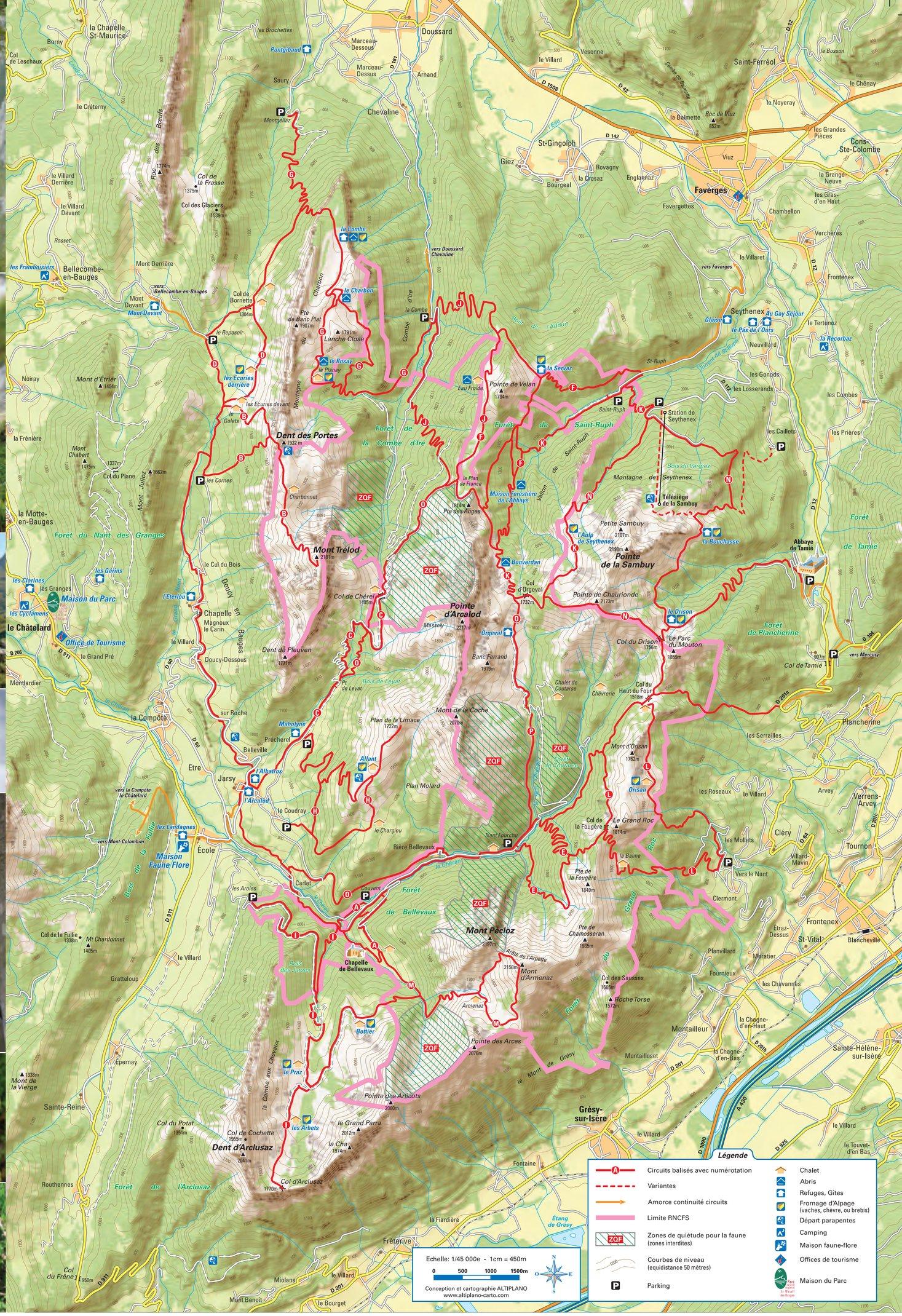

Comportements

Les circuits qui vous sont proposés dans ce document sont balisés selon les chartes départementales de randonnée pédestre. Les renseignements fournis ainsi que les balisages en place sont susceptibles d'évoluer. Ils n'engagent en aucune manière la responsabilité des auteurs et ne dispensent pas le randonneur d'utiliser des cartes IGN 1/25 000°, série bleue, d'apprécier lui-même ses capacités physiques et les conditions du moment. Le randonneur parcourt les itinéraires sous sa propre responsabilité.

Groupe de jeunes chamois

Réglementation

Une réglementation spécifique de la Réserve existe, merci de vous y conformer :

- véhicules à moteur interdits.
- bivouac et camping interdits.
- Redescendez vos détritus et restez sur les sentiers.
- Vous traversez parfois des espaces pâturés, les alpages où des bergers travaillent tout au long de l'année. Evitez de déranger les troupeaux, refermez les clôtures après votre passage.
- Seuls 3 parcours VTT sont autorisés : piste d'Arclusaz, piste d'Orgeval (chalets) et piste du col de Chérel/ Combe d'Ire
- Attention, sur les 6 zones de quiétude pour la faune, 5 sont interdites d'accès toute l'année et 1 (forêt de Coutarse) ne l'est qu'en hiver. De même, 3 sentiers sont fermés.
- Ces interdictions servent uniquement à permettre aux équipes scientifiques de travailler (comptages, captures...) sans dérangements et aux animaux à pouvoir se reproduire et hiverner dans de bonnes conditions. Reportez-vous aux instructions présentées sur la carte.

Réseau des itinéraires balisés ouverts au public

		Durée (boucle ou aller/retour	Altitude départ (m)	Altitude maximale (m)
A	Sentier Découverte de Bellevaux	2h30	868	1 070
B	Les Cornes / Les Golets	3h30	1 204	1 680
C	Le Col de Chérel	3h30	978	1 495
D	Le Reposoir / Bornette / Golets depuis les Cornes	4h	1 204	1 420
E	Combe-Fort / Fougère	4h30	996	1 620
F	St-Ruph / La Servaz / l'Abbaye	4h30 Par le Velan : 6h30	893	1 441 1 766
G	Planay / Rosay	Depuis la Combe d'Ire: 4h30 Depuis Montgellaz : 7h30	780 680	1 750
H	Le Coudray / Allant Limace	5h	864	1 700
I	Le Col d'Arclusaz	Depuis Bellevaux : 6h Depuis Ecole : 5h30	868 1 000	1 770 1 770

Attention : les itinéraires décrits sont praticables uniquement en dehors des périodes d'enneigement.

		Durée (boucle ou aller/retour	Altitude départ (m)	Altitude maximale (m)
J	Eau Froide / Plan du Tour	6h	796	1 766
K	St-Ruph / Orgeval / l'Aulp de Seythenex	6h	893	1 850
L	Le Tour du Grand Roc	6h30	760	1 685
M	Armenaz depuis Bellevaux	7h	868	2 010
N	Le Tour de la Sambuy par le Pas de l'Ours	2 à 3 jours Etapes : Drison (1 640m) Orgeval (1 603m)		
O	Le Tour de l'Arcalod depuis Jarsy	2 jours - Etape à Orgeval (1 603m)		

Tous ces itinéraires appartiennent au réseau GR-GRP du Massif des Bauges.
Ils sont balisés en jaune/rouge :
Les horaires des boucles sont donnés à titre indicatif, ils correspondent à des temps de marche réalisés par un randonneur moyen (pauses et arrêts ne sont pas comptés !).

une gestion cynégétique et forestière exemplaire

Mesurer l'impact de la chasse sur la faune sauvage

Dans la Réserve, la chasse est elle autorisée ?

Oui, mais de manière très encadrée et avec des objectifs scientifiques précis.
Vingt-trois sociétés de chasse limitrophes de la réserve rassemblent 850 chasseurs. Elles assurent la gestion cynégétique des populations de chamois, moufflons, chevreuils, cerfs et sangliers.
En 1982, des gestionnaires de la Réserve et les présidents des sociétés de chasse riveraines s'associaient pour concevoir une chasse pilote. Tous adhérent au groupement d'intérêt cynégétique des Bauges (G.I.C.), structure mettant en place des règles strictes de gestion. Des lors, les chasseurs locaux sont autorisés à effectuer des prélèvements d'animaux dans la Réserve.
La pression de chasse est ainsi répartie sur l'ensemble de la Réserve et de sa périphérie. Environ 700 animaux-gibier, prélevés annuellement, sont pesés et mesurés ; leur âge est estimé et leur état sanitaire contrôlé. Ces données alimentent une banque informatique et permettent d'évaluer l'impact de la chasse sur les populations locales d'ongulés sauvages.
Ce modèle de gestion est diffusé : des stages cynégétiques destinés aux chasseurs et des stages de formation professionnelle sont organisés par les gestionnaires de la Réserve.

Moufflon mâle

Sabot de Vénus

Dans la Réserve, la forêt est elle exploitée ?

Dans la Réserve nationale des Bauges, la forêt couvre plus de 4 000 ha (dont 3 800 ha de forêts domaniales de département).
Elle est constituée d'une mosaïque variée s'étageant du taillis de hêtre jusqu'aux forêts d'épicéas d'altitude et aux peuplements naturels de pins à crochet. La hêtraie-sapinière occupe les plus grands espaces.
D'aspect " naturel ", ces forêts ont pourtant été façonnées par l'Homme dès le moyen-âge.

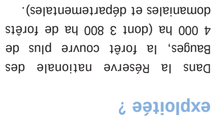

Aujourd'hui, l'Office National des Forêts compose avec la nature pour faire jouer à la forêt les rôles que la société actuelle en attend :

- protection des sols contre l'érosion et les avalanches,
- préservation du milieux favorables à une flore et une faune spécifiques,
- production de bois respectueuse de la qualité des paysages,
- accueil du public.

un espace de recherche

La Réserve Nationale des Bauges : un territoire d'étude de renommée internationale

Pourquoi certains chamois portent-ils un collier ?

Chamois mâle marqué

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S) avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S) conduit un programme de recherche sur la dynamique des populations d'ongulés. Depuis 1985, à l'aide de filets tombant dont la chute est télécommandée à distance (les cham'arches), des chamois sont capturés, équipés de colliers à rainions de couleur ou de GPS et sont relâchés sur place. L'observation de ces individus marqués permet de mieux comprendre comment les chamois utilisent l'espace, se nourrissent, se reproduisent et survivent dans ce milieu montagnard. Plus récemment, le moufflon et le chevreuil font l'objet d'études similaires, ce qui permet d'étudier les interactions entre espèces.
En 2009, le nombre d'animaux marqués vivant dans la Réserve atteint 450 chamois, 52 moufflons et 35 chevreuils.

Cham'arche

Quelles autres études sont menées dans la Réserve ?

L'Office National des Forêts recueille depuis plus d'un siècle des données sur les écosystèmes forestiers et mène des études scientifiques sur les deux zones classées Réserves Biologiques Domaniales de la Combe d'ire et du Haut-Chéran.

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges réalise des inventaires de la flore, des oiseaux et des insectes. L'ensemble de la Réserve est intégré dans un site Natura 2000 (réseau européen d'espaces protégés).
Des espèces comme la perdrix bartavelle, l'aigle royal ou la gélinotte des bois, font l'objet d'un suivi régulier.

L'Observatoire des Gallitformes de Montagne a choisi la Réserve comme site de référence pour suivre une population de tétras lyre. Depuis 1977, les oiseaux sont recensés et leur reproduction est suivie annuellement. La restauration d'anciens alpages et la conduite d'un pâturage maîtrisé permettent de conserver des habitats favorables à cette espèce très exigeante sur le plan écologique.

Tétras lyre

Connaît-on l'état sanitaire des ongulés sauvages ?

Oui. L'état sanitaire observé en 2009 est satisfaisant.
Dès qu'un animal est capturé ou trouvé mort dans la Réserve, un examen clinique et des prélèvements biologiques (sang, fèces, organes) sont réalisés systématiquement. L'ONCFS s'appuie ensuite sur un vétérinaire-expert spécialisé pour interpréter les résultats des analyses.
Actuellement, les animaux sauvages sont essentiellement victimes des maladies touchant les troupeaux domestiques.

un espace à découvrir

La Réserve Nationale des Bauges : un vaste territoire d'émerveillement et de découverte

Où randonner dans la Réserve ?

Quinze itinéraires, balisés en rouge/jaune (GRP) sont ouverts au public et entretenus par le Parc. Ils couvrent l'ensemble du territoire des Hautes-Bauges. Plus ou moins longs, ils vous permettent de randonner à la demi-journée ou sur quelques jours.

Vous pourrez observer, dans les meilleures conditions, la faune et la flore de montagne. Ces chemins vous emmèneront également à la rencontre des alpagistes qui partois proposent en plus de leur activité pastorale un accueil touristique en gîte d'alpage.

Marmotte

Comment bien observer la faune et la flore ?

Pour bien observer les animaux, respectons leur quiétude, soyons silencieux et restons sur les sentiers !

Aigle royal

Les observations de chamois et de moufflons ont lieu tôt le matin et en fin de journée, particulièrement en été. La marmotte, elle, est active toute la journée. Livres, longue-vue, jumelles, voire loupe pour les insectes, vous aideront à percer un peu de leur intimité.
La flore quant à elle vous présente son plus beau visage de mi-juin à fin juillet.

Dans le vallon de Bellevaux, au départ du parking du Couvent, un "sentier de découverte" équipé de mobiliers interactifs vous dévoilera la vie de la forêt, des torrents de montagne, et l'histoire ancienne de cette vallée.

Lis martagon

Chapelle de Bellevaux

Renseignements et localisation

Office National des Forêts :
04 79 54 83 75

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :
04 79 54 84 56

Parc naturel régional du Massif des Bauges :
Maison faune flore
73630 ECOLE
04 79 54 97 77
04 79 52 22 56
mail : info@parcdesbauges.com
site web : www.parcdesbauges.com

Offices de Tourisme :
- **Cœur des Bauges : 04 79 54 84 28**
- **Faverges : 04 79 71 44 07**
- **Syndicat d'Initiatives de Tamié Belle Etoile Mercury : 04 79 32 37 53**

Crédit photos : Bal, Banfi, Belon, Benard, Boisset, Chab, Cornillon, Couloumy, Dia, Dussans, Escoffier, Ferroud-Plattet, Gravelat, Hamon, Inra, Lansard, Pioz, Ray, RNCFS, X.
ALTIPLANO Cartographie - Juillet 2010.

une activité pastorale

La Réserve Nationale des Bauges : un territoire pastoral bien vivant

Pourquoi les vaches viennent pâturer en montagne ?

Les alpages, vastes zones enherbées d'altitude, sont pâturés en été tandis que les prairies de fauche des vallées mûrissent pour fournir le fourrage nécessaire aux animaux en hiver. Cette activité traditionnelle de montagne se met en place dès les XIe et XIIe siècles, à l'instigation des congrégations monastiques. Dans une économie d'autosuffisance, ce système permet aussi de réserver les meilleures terres des vallées aux cultures vivrières.
Jusqu'en 1950, de grands troupeaux de moutons effectuent la transhumance depuis les plaines de Provence vers certains alpages des Bauges.
Puis l'exploitation des alpages régresse du fait de l'exode rural de la première moitié du XXe siècle. Aujourd'hui, dans les hautes vallées du bassin du Chéran, l'activité pastorale perdure. L'élevage de génisses, de vaches laitières et de chèvres y perpétue la tradition de fabrication artisanale en alpage de deux fromages d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) : le Chevrotin et la Tome des Bauges.

Gagnés à l'origine sur la forêt, les alpages permettent aujourd'hui de pérenniser ces vastes espaces ouverts où s'épanouit une flore particulière.

Ils contribuent ainsi à accroître la biodiversité de ces milieux montagnards et donnent aux produits qui en sont issus un cachet inimitable et très recherché.
Cette migration agricole et saisonnière est le symbole de la relation Homme-Nature dans les Hautes-Bauges

Pourquoi voit-on des ruches dans la montagne ?

Les apiculteurs pratiquent aussi la transhumance avec leurs ruches car la floraison est plus tardive en montagne qu'en vallée. Pour que leurs abeilles bénéficient de cette grande diversité floristique, les agriculteurs, les apiculteurs et l'ONF se sont mis d'accord sur des emplacements privilégiés dans la Réserve, aussi bien dans la forêt que dans les alpages. Les ruchers disposés y résident entre juin et août.

Lorsque vous rencontrez un rucher, **ne vous en approchez pas** au risque de vous faire piquer... Respectez le travail précieux des abeilles et de leur berger, l'apiculteur. Merci !

un espace protégé

Chardon bleu

Chamois

Qu'entend-on par Réserve Nationale de chasse et de faune sauvage ?

Les Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage font partie du réseau français des espaces protégés. Elles concourent à la préservation de la diversité biologique.

Réserve : c'est un territoire délimité dans lequel s'appliquent un règlement et une gestion particulière.
Nationale : cette réserve est créée par arrêté ministériel, réglementée par un arrêté préfectoral. Il y en a 8 en France, couvrant environ 30 000 ha.
Chasse : c'est un territoire d'études scientifiques et de gestion expérimentale des espèces gibier.

Rosalie des Alpes

Faune Sauvage : les espèces d'intérêt patrimonial (Tétras-lyre, rapaces, insectes protégés...) font également l'objet d'études et de suivis scientifiques.

Quand la Réserve a-t-elle été créée ?

C'est la richesse de la faune qui attira, dès le début du siècle dernier, l'attention de l'administration des Eaux et forêts sur les Bauges.
Dès 1913, à l'occasion des propositions de location du droit de chasse dans des terrains domaniaux, la constitution d'une Réserve de chasse est proposée.
Le 30 mars 1955, un arrêté du ministère de l'Agriculture classe 4 070 ha du massif en Réserve nationale de chasse.
Sa gestion est actuellement confiée à l'Office National des Forêts qui en assure la direction, à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et au Parc naturel régional du Massif des Bauges.
La Réserve, d'une superficie actuelle de 5 200 ha, est située à cheval sur les départements de Haute-Savoie et de Savoie. Elle s'étend sur le territoire de 14 communes et constitue, avec sa périphérie, une unité géographique de plus de 16 000 ha : les Hautes-Bauges. Le climat y est frais et humide, typique des massifs préalpins des Alpes du Nord. Ses sommets culminent à 2 200 m et sont séparés par de profondes vallées verdoyantes.

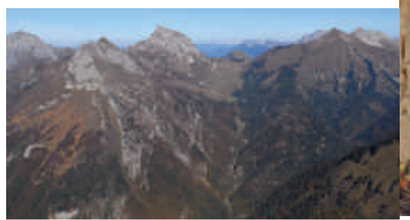

Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges

Massif des Bauges
Pays de la vie, naturellement

Règlementation Vol libre dans la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges

Massif des Bauges
Près de la vie, naturellement.

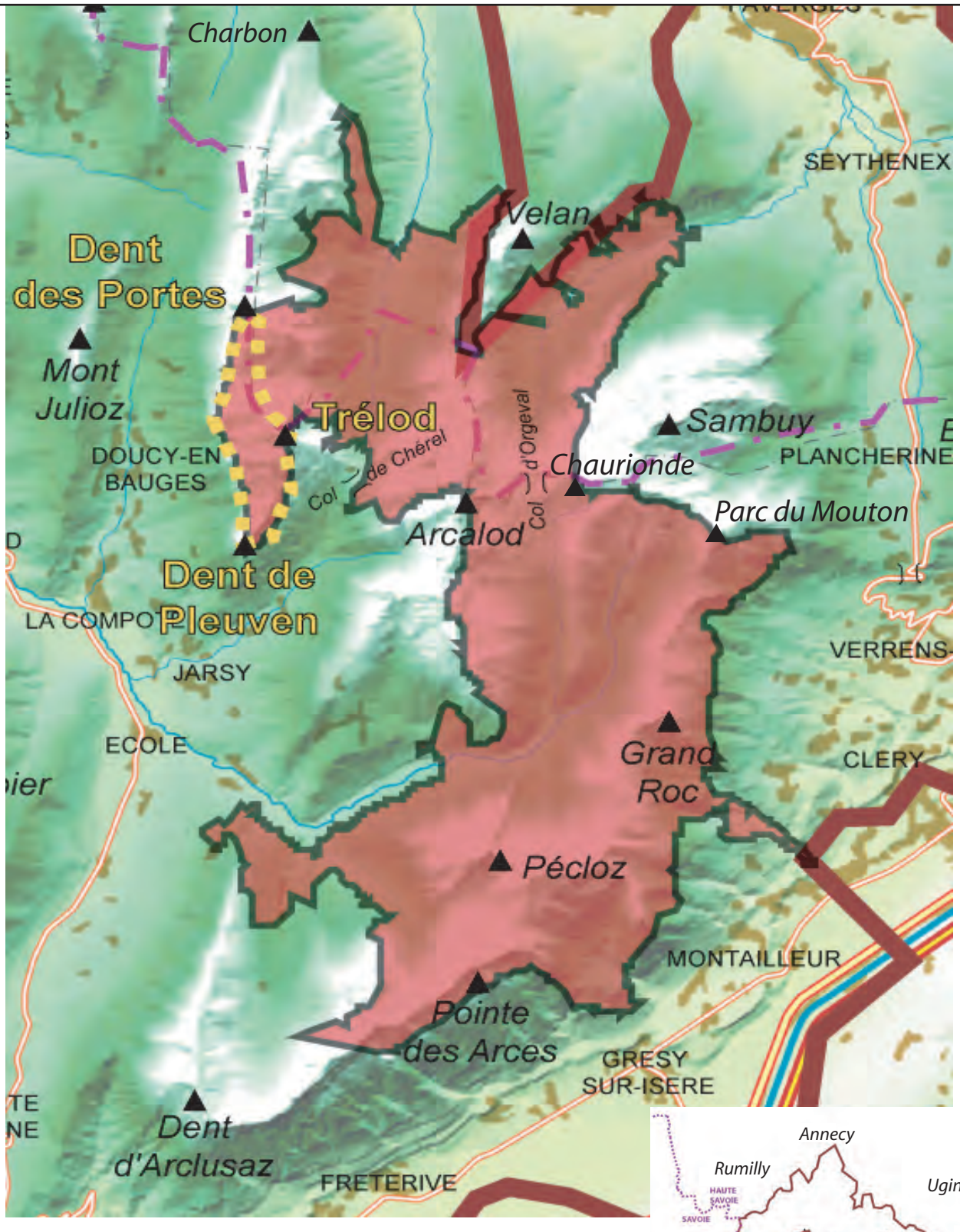

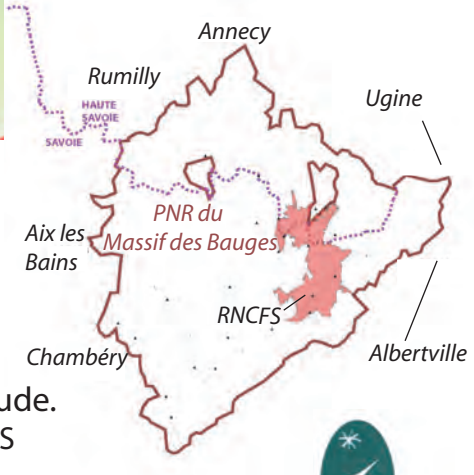

Limites du Parc naturel régional du Massif des Bauges

Secteur de la RNCFS interdit au survol à moins de 300m du relief

"Triangle" Dent des Portes / Pleuven / Trélod autorisé à la pose, au décollage et au survol sans limite d'altitude.
Convention négociée entre la FFVL et les gestionnaires de la RNCFS

Territoire du Parc en dehors de la RNCFS : pas de règlementation particulière.
Le respect des sites de reproduction des rapaces protégés est demandé.

Parc naturel régional du Massif des Bauges